



BATIK

**Bulletin d'analyse sur les technologies de l'information et de la communication
Lettre d'information électronique mensuelle publiée par OSIRIS
l'Observatoire sur les systèmes d'information, les réseaux et les inforoutes au Sénégal**

N° 219 Octobre 2017

Sommaire

Éditorial

La révolution tranquille du paiement mobile

Actualités

Kabirou Mbodje assigne Millicom devant la justice pour l'obliger à finaliser la vente de Tigo

Lancement officiel du concours « eGovLAB-challenge » de l'ADIE

Publication du 3^{ème} avis trimestriel de la Commission de protection des données personnelles

Création de CIO Africa Network, l'association africaine des clubs de DSI

La cellule de communication de la Présidence a lancé une campagne contre les « fake news »

Qnet s'installe au Sénégal

Publication d'un ouvrage sur la protection des données à caractère personnel en Afrique

La BICIS propose désormais une solution de paiement en ligne

Ecobank lance l'application « Scanner+Payer avec mVisa » dans trente-trois pays africains

ITU Telecom World 2018 se déroulera en Afrique du Sud

Politique

La CEDEAO a validé le projet de règlement sur la suppression des frais d'itinérance mobile

Prolongation de la validité des cartes nationales d'identité jusqu'au 31 décembre 2017

Infrastructures et services

La SONATEL a entamé le déploiement de la fibre optique chez le client

La SONATEL a déployé la 4G à Kaolack

Projets

L'ARTP travaille à la définition de nouvelles procédures d'attribution des fréquences

Rendez-vous

20^{ème} édition d'AfricaCom (7-9 novembre 2017, Le Cap, Afrique du Sud)

Femme, numérique et développement (16-17 novembre 2017, Abidjan, Côte d'Ivoire)

FORTICA 2.0 : Forum TIC africain (21-24 novembre 2017, Dakar, Sénégal)

La révolution tranquille du paiement mobile

A l'ère du numérique, nombreuses sont les annonces relatives à des applications censées révolutionner les façons de faire et qui finalement se terminent par un flop retentissant. Il en est d'autres, par contre, qui apparaissent somme toute comme banales mais qui transforment radicalement les pratiques au point d'entraîner des disruptions majeures. Il en va ainsi du paiement mobile, également appelé « m-paiement » ou « mobile money », qui rencontre un succès fulgurant en Afrique. Contrairement à ce que certains pourraient penser, cette technologie n'est pas née sur le Continent mais bien dans les pays développés. Dès 2001, la société canadienne PaybyPhone permettait à ses clients de payer par téléphone divers services liés au monde du transport (achat de titres de transport, paiement de place de parking, etc.). Cela étant, c'est le japonais DoCoMo, avec sa solution « Osaifu-Keitai » qui signifie littéralement « portefeuille mobile », qui a véritablement réussi le passage à l'échelle. Cependant, dans ces pays, les systèmes de paiement mobile n'ont pas réussi à s'imposer durablement. Par contre, ils ont trouvé un terreau extrêmement fertile en Afrique où le contexte est totalement différent avec un taux de bancarisation extrêmement faible, des réseaux d'agences bancaires et de distributeurs automatiques de billets (DAB) embryonnaires, des services de mandats postaux peu fiables, une majorité de la population qui travaille dans le secteur informel et perçoit des revenus irréguliers et des paiements en espèces et des micros paiements qui sont rois. Comme souvent en matière d'innovation, ce qui constituait un handicap à la généralisation de services modernes, mais classiques, en l'occurrence le paiement par chèque, par virement ou par carte bancaire, s'est transformé en un avantage qui a permis le développement rapide et à grande échelle du paiement mobile. S'inspirant du succès rencontré par Safaricom avec M-Pesa, les opérateurs de téléphonie mobile se sont engouffrés dans ce qui apparaît comme un nouveau relais de croissance. C'est ainsi qu'Orange Money, MTN Mobile Money, Airtel Money, Tigo Cash, etc. sont peu à peu devenus des acteurs majeurs au point de concurrencer les banques, et même les sociétés de transferts d'argent comme Wari et Jooni Jooni, sur leur propre terrain. Pour ce faire, ils se sont appuyés sur leurs millions d'abonnés mais également sur des réseaux de commercialisation comportant des milliers de points de distribution franchisés à partir desquels il est possible de retirer ou envoyer de l'argent. Les banques ont bien perçu le danger qui les guette et elles ont décidé d'investir, elles aussi, le secteur du paiement mobile, offrant désormais à leurs clients des applications mobiles. Sont également entrés en scène des Fintech comme Numherit qui a développé, en partenariat avec des postes africaines, le porte-monnaie électronique Postecah ou InTouch qui propose sa plateforme universelle « Guichet Unique Touch » permettant d'intégrer tous les moyens de paiement existant. Au-delà, de plus en plus de grands facturiers, notamment les compagnies d'eau, d'électricité et de téléphone, proposent à leurs clients de payer leurs factures de manière dématérialisée, sans parler des compagnies pétrolières qui autorisent désormais leurs clients à payer leurs achats dans les stations-service par paiement mobile. Les changements qui s'annoncent ne concernent pas uniquement le volet achat de produits et services puisque le paiement mobile est aussi utilisé pour servir des prestations sociales comme c'est le cas au Sénégal avec le paiement des bourses de sécurité familiale. Demain, les bourses des étudiants pourraient être payées de la même manière et pourquoi pas les salaires des employés du secteur formel et informel qui ne gagnent pas des sommes trop importantes. Certes, la régulation de ces activités reste à stabiliser, notamment en ce qui concerne les transferts transfrontaliers et ceux impliquant un transfert de devises. Il convient d'être très vigilant face à ce nouvel écosystème financier qui voit intervenir des entités comme les opérateurs de télécommunications, sur des transactions en partie régulées par les banques centrales et en partie par les agences de régulation des télécommunications, mais il semble bien qu'il ne soit plus possible d'arrêter cette révolution tranquille qui est en marche. Quoi qu'il arrive, le paiement mobile a de beaux jours devant lui en Afrique et toute la question est de savoir si ce sont les banques ou bien les opérateurs de télécommunications qui en seront les grands gagnants, voire un troisième larron que l'on attend pas et qui est en embuscade.

Alex Corenthin
Secrétaire aux relations internationales

Actualités

* Kabirou Mbodje assigne Millicom devant la justice pour l'obliger à finaliser la vente de Tigo

Le 27 octobre 2017, Kabirou Mbodje le Président directeur général de Wari a assigné Millicom devant un tribunal dakarais en vue d'obliger cette société à finaliser la transaction devant déboucher sur la vente de Tigo à Wari. Il a notamment demandé au juge de condamner Millicom à lui verser 9 milliards FCF par jour tant que l'opérateur n'aura pas signé avec lui l'accord finalisant la cession de Tigo et il intenté la même procédure à Paris (France) et à Miami (Usa). L'affaire devrait être traitée par le tribunal le 13 novembre 2017 mais entretemps les deux entités se livrent à une féroce guerre médiatique par communiqués de presse interposés.

* Lancement officiel du concours « eGovLAB-challenge » de l'ADIE

Le 27 octobre 2017, en présence du Ministre de la Promotion des investissements, des partenariats et du développement des Téléservices de l'Etat, Khoudia Mbaye, l'Agence de l'informatique de l'Etat (ADIE), a procédé au lancement officiel concours « eGovLAB-challenge ». Conçu comme un rendez-vous de l'innovation et de la créativité numérique, il vise à identifier et soutenir les meilleures initiatives qui permettront de mettre en place de nouveaux produits et services orientés sur les secteurs économiques et sociaux stratégiques qui impacteront le développement du Sénégal. Les candidats ont un mois pour concourir et la cérémonie de remise des prix est prévue pour le 16 décembre 2017.

eGovLAB-challenge : <http://www.egovlabchallenge.adie.sn/>

* Seconde édition du Dakar Digital Show, organisé par le groupe SONATEL

La seconde édition du Dakar Digital Show, organisé par le groupe SONATEL, s'est déroulée les 24 et 25 octobre 2017. Organisée sur le thème « Des innovations de rupture », elle a fourni aux acteurs du digital et des contenus de l'Afrique et aux professionnels du secteur un cadre d'échange. De plus, à cette occasion, les lauréats de l'édition 2017 de l'Orange Fab Sénégal, à savoir « Baay Seddo » et « Comparez.sn » ont été primés.

SONATEL : <http://www.sonatel.com/>

* Publication du 3^{ème} avis trimestriel de la Commission de protection des données personnelles

La Commission de protection des données personnelles (CDP) a publié son troisième avis trimestriel couvrant les mois de juillet, août et septembre 2017. Durant cette période, elle a notamment reçu six (6) plaintes portant sur des écoutes téléphoniques, l'abus de confiance et escroquerie portant sur la création d'un site web, la publication de photo sur Facebook à des fins de publicité marketing sans consentement de la personne concernée ainsi que la collecte illicite et la publication d'une vidéo compromettante. Dans ce document, la CDP a rappelé que le respect de la vie privée constitue une exception au droit d'accès à l'information publique.

CDP : <http://www.cdp.sn/>

* Création de CIO Africa Network, l'association africaine des clubs de DSI

Le 19 octobre 2017, à l'occasion de la 4^{ème} édition du Forum international des DSI organisé par CIO Mag en Tunisie, CIO Africa Network, l'association africaine des clubs de directeurs de systèmes d'information (DSI) a été mise sur pieds. Elle vise à contribuer à la transformation numérique des États africains en se positionnant comme une force de propositions à même d'influencer les politiques publiques de digitalisation. Pour le moment, la structure dispose d'un comité ad hoc présidé par l'ivoirien Jean-Claude Sigui et la prochaine réunion du CIO Africa Network devrait avoir lieu au courant du mois de janvier 2018 à Abidjan (Côte d'Ivoire), en marge de l'Africa Code Week.

* La cellule de communication de la Présidence a lancé une campagne contre les « fake news »

La cellule de communication de la Présidence a lancé une campagne contre les fausses informations ou « fake news » qui concernent cette institution. Elle a notamment appelé les citoyens à lui envoyer toutes les informations considérées comme fausses et s'est engagé à ensuite les rectifier si nécessaire. L'opération #stopfakenews a commencé le 12 octobre 2017 sur sa plateforme Génération Sénégal.

Présidence de la république : <http://www.presidence.sn/>

Génération Sénégal : <http://generationsenegal.presidence.sn/>

* Qnet s'installe au Sénégal

Qnet, société spécialisée dans la vente d'articles et de services sur Internet, est désormais présente à Dakar. La société Qnet, basée à Hong-Kong et leader sur le marché asiatique, se donne pour ambition d'aller à la conquête du marché ouest-africain où l'entreprise compte déjà plusieurs implantations dans des pays comme la Côte d'Ivoire, le Niger et le Mali.

Qnet : <http://www.qnet.net/>

* Publication d'un ouvrage sur la protection des données à caractère personnel en Afrique

Mouhamadou Lô, ancien Président de la Commission de protection des données personnelles (CDP), a publié un ouvrage intitulé « La protection des données à caractère personnel en Afrique : réglementation et régulation ». Préfacé par le Professeur Abdallah Cissé, par ailleurs membre de l'Académie nationale des sciences et techniques du Sénégal (ANSTS), cet ouvrage passe en revue les sources du droit à la protection des données à caractère personnel ainsi que les règles qui organisent le cadre normatif et institutionnel.

* La BICIS propose désormais une solution de paiement en ligne

Le 4 octobre 2017, la Banque internationale pour le commerce et l'industrie du Sénégal (BICIS) a lancé une solution de paiement en ligne dénommée « Bicis e-commerce ». Avec cette solution, les entreprises, les commerçants et même les associations peuvent accepter des paiements par carte Visa ou Mastercard sur internet. Au-delà des cartes Visa ou Mastercard, la solution de la Bicis accepte même les paiements par cash ou paiement mobile grâce à son réseau de partenaires installés à travers le pays, les clients via lequel les personnes qui n'ont pas de comptes bancaires peuvent finaliser leurs transactions. En outre, la BICIS propose plusieurs options pour permettre aux clients d'avoir une large gamme de choix qu'il s'agisse du « paiement one-clic », du « paiement par abonnement », du « paiement par e-mail », du « paiement différé », du « paiement en plusieurs fois » ou encore du « paiement par mini site ». Afin de sécuriser son système, la BICIS a obtenu une certification « PciDss » et elle assure la protection des données des commerçants avec l'authentification « 3Dsecure ».

BICIS : <http://www.bicis.sn/>

* Ecobank lance l'application « Scanner+Payer avec mVisa » dans trente-trois pays africains

Le 2 octobre 2017, le groupe bancaire panafricain Ecobank a annoncé qu'il s'était associé à Visa pour lancer, dans trente-trois (33) pays africains, une application dénommée « Scanner+Payer avec mVisa ». Elle permet à ses clients d'utiliser leurs téléphones mobiles pour accéder directement à leurs comptes bancaires en vue de procéder à des paiements de type personne à commerçant (P2M) ou de particulier à particulier (P2P). Cette solution autorise également les clients d'Ecobank à envoyer de l'argent instantanément à tout titulaire d'une carte Visa, partout dans le monde. Pour ce faire, le client doit simplement scanner un code QR sur

son smartphone ou saisir le code d'identification unique du commerçant sur un téléphone portable classique ou un smartphone. Le paiement passe ensuite directement du compte bancaire du client au compte du commerçant, tandis que les deux parties reçoivent un avis en temps réel.

Ecobank : <https://www.ecobank.com/>

* ITU Telecom World 2018 se déroulera en Afrique du Sud

Lors de la dernière édition de l'ITU Telecom World, organisé par l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) du 25 au 28 septembre 2017 à Busan (Corée du Sud), il a été annoncé que l'ITU Telecom World 2018 se tiendrait en Afrique du Sud. Il faut souligner que l'Afrique du Sud sera le premier pays africain à abriter cette importante manifestation du monde des télécommunications.

UIT : <http://www.itu.org/>

Politique

* La CEDEAO a validé le projet de règlement sur la suppression des frais d'itinérance mobile

Les Etats membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont validé le projet de règlement entérinant la suppression des frais d'itinérance mobile dans la sous-région. La décision a été prise lors de la 15^{ème} réunion des ministres en charge des télécommunications et des TIC de la CEDEAO, tenue du 2 au 6 octobre 2017 à Praia (Cap-Vert). Le projet de règlement sur le roaming gratuit définit un cadre juridique et tarifaire harmonisé pour l'itinérance sur les réseaux publics de communications mobiles dans les pays membres de la CEDEAO. Il vise à la réduction des coûts à court terme et à leur suppression à moyen terme, d'une part, et à déterminer les droits et obligations des fournisseurs de services d'itinérance communautaire, des régulateurs et des Etats membres de la CEDEAO, d'autre part. Il détermine également les garanties minimales pour les consommateurs de services d'itinérance communautaire. Pour ce qui est des services d'itinérance intra-communautaire, le règlement prévoit que les appels reçus en itinérance communautaire ne donnent lieu à aucune facturation dans la limite d'une durée maximale de trente (30) jours consécutifs de séjour dans l'un des Etats membres de la CEDEAO. Par ailleurs, il dispose que le tarif intra-communautaire de détail (Hors Taxe) qu'un opérateur de services d'itinérance peut facturer à ses clients en déplacement dans l'espace CEDEAO pour un appel ou un SMS émis en itinérance communautaire ne peut pas dépasser le tarif le plus élevé des appels ou SMS internationaux à partir du pays visité vers les autres pays de l'espace CEDEAO.

CEDEAO : <http://www.ecowas.int/>

* Prolongation de la validité des cartes nationales d'identité jusqu'au 31 décembre 2017

Suite à l'adoption du décret n° 2017-1777 du 29 septembre 2017, la validité des cartes nationales d'identité numériques a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2017. Cependant, il faut préciser que cette que cette nouvelle prorogation ne concerne que les cartes nationales d'identité dont la validité a expiré, celles qui sont encore valides le restant jusqu'à ce qu'un acte officielle les annule. Par ailleurs, le Ministère de l'Intérieur a terminé de produire les huit cent mille (800 000) cartes qui restaient à produire et elles ont été remises aux autorités administratives pour leur distribution.

Ministère de l'Intérieur : <http://www.interieur.gouv.sn/>

Infrastructures et services

* La SONATEL a entamé le déploiement de la fibre optique chez le client

Le 12 octobre 2017, la SONATEL a annoncé avoir entamé le déploiement de la fibre optique chez le client afin qu'il puisse bénéficier des opportunités offertes par l'Internet à très haut débit. En effet, la fibre optique permettra de bénéficier de débits jusqu'à 10 fois supérieurs à ceux de l'ADSL. Le déploiement de la fibre se fait progressivement et à la fin du mois d'octobre, les zones de Keur Gorgui et une partie du Plateau étaient déjà raccordées.

SONATEL : <http://www.sonatel.com/>

* La SONATEL a déployé la 4G à Kaolack

Après Dakar, Saly, Touba, Saint-Louis, Thiès, Tivaouane, Ziguinchor et la ville nouvelle de Diamniadio, la SONATEL vient de déployer la 4G à Kaolack. Pour mémoire, la 4G offre aux clients qui veulent se connecter à Internet un débit 140 Mbps soit 7 fois plus que la 3G (+ de 20 Mbps). Le groupe Sonatel compte poursuivre ses investissements pour la modernisation du cœur de réseau Data Mobile afin de supporter la croissance du trafic et le déploiement de la 4G dans toutes les capitales régionales.

SONATEL : <http://www.sonatel.com/>

Projets

* L'ARTP travaille à la définition de nouvelles procédures d'attribution des fréquences

Le 4 octobre 2017, à l'occasion d'un séminaire de vulgarisation des procédures liées à la gestion des fréquences, Abdou Karim Sall, Directeur général de l'Autorité de régulation des télécommunications et des postes (ARTP) a annoncé que son institution était en train de travailler à définir de nouvelles procédures d'attribution des fréquences répondant aux meilleures normes dans l'usage du spectre. Dans ce cadre, l'ARTP procédera notamment au toilettage des fréquences de manière à retirer les fréquences aux radios qui en sont attributaires mais ne les utilisent pas et fermer celles qui émettent sans autorisation. A l'heure actuelle, l'ARTP a attribué 147 canaux à 31 chaînes de télévision et 457 fréquences à 276 radios qui se répartissent ainsi : 222 radios communautaires, 48 commerciales et 6 radios internationales. Il a par ailleurs révélé que Dakar sera la première ville du pays où l'ARTP procédera au lancement de la phase pilote de la radio numérique terrestre (RNT) qui permettra de libérer un grand nombre de fréquences.

ARTP : <http://www.artp.sn/>

Rendez-vous

* 20^{ème} édition d'AfricaCom (7-9 novembre 2017, Le Cap, Afrique du Sud)

La 20^{ème} édition d'AfricaCom se déroulera du 7 au 9 novembre 2017 au Cap (Afrique du Sud). Pour le 20^e anniversaire de cette rencontre, les débats seront essentiellement tournés vers l'utilisation du numérique pour dynamiser les secteurs de l'économie africain et surtout l'Internet des objets sur un continent de plus en plus connecté.

AfricaCom : <https://tmt.knect365.com/africacom/>

* Femme, numérique et développement (16-17 novembre 2017, Abidjan, Côte d'Ivoire)

Placée sous le signe de la recherche de propositions concrètes pour relever les défis du genre liés à la rapide transformation numérique de la société et de la valorisation des innovations portées par les jeunes filles et les femmes, la 1^{ère} édition de la Conférence internationale « Femme, Numérique et Développement », organisée par le réseau international « Femmes & TIC », vise à proposer la contribution des femmes au développement par le numérique et à mesurer l'impact de l'économie numérique dans l'atteinte des Objectifs du développement durable (ODD) en faveur de l'autonomisation économique des femmes.

FENUD : <http://www.fenud.org/>

* FORTICA 2.0 : Forum TIC africain (21-24 novembre 2017, Dakar, Sénégal)

Cette année FORTICA 2.0, le Forum TIC africain, tournera autour de différents secteurs à savoir la culture, le sport, l'agriculture le commerce, la religion, l'éducation, les médias, etc. pour montrer comment les TIC peuvent aider ces acteurs à rehausser leur activité professionnelle à travers une bonne visibilité de leurs services dans le web. Par ailleurs FORTICA 2.0 permettra également de découvrir de jeunes talents du numérique à travers des présentations et des ateliers de démonstrations de progiciel ou applications ou outil web ou logiciel.

Envoyez-nous vos informations : osiris@osiris.sn

Dossiers spéciaux, abonnement et archives : <http://www.osiris.sn/>



Cette création est mise à disposition sous un [contrat Creative Commons](#)
(Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 2.0)
Osiris, octobre 2017